22 Juin : Journée Nationale de Réflexion sur le Don d'Organes et la Greffe

Chaque année, le 22 juin, la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe permet de sensibiliser le public à l'importance du don d'organes et de rappeler l'urgence des besoins en greffes. C'est aussi une occasion pour chacun d'exprimer clairement sa position sur le sujet auprès de ses proches.

Pourquoi cette journée est essentielle ?

Le don d'organes peut sauver ou améliorer la vie de nombreuses personnes en attente de greffe. Cependant, malgré les avancées médicales, les listes d'attente restent longues et les besoins en greffons sont toujours plus élevés que le nombre de donneurs.

Statistiques sur le don d'organes et les greffes

En France (source : Agence de la biomédecine, 2023) :

5 500 greffes d'organes ont été réalisées en 2023.

21 000 patients sont en attente d'une greffe chaque année.

1 300 personnes décèdent chaque année faute d'avoir reçu un organe à temps.

Le taux d'opposition au don d'organes reste élevé, avec environ 33 % des familles qui refusent le prélèvement en cas de décès d'un proche.

Dans le monde (source : OMS) :

Plus de 130 000 greffes d'organes sont réalisées chaque année.

La pénurie d'organes est un problème mondial, avec une demande largement supérieure à l'offre.

Le rein est l'organe le plus greffé, suivi du foie, du cœur et des poumons.

Qui peut donner ses organes ?

En France, toute personne est présumée donneuse, sauf si elle a exprimé son refus de son vivant (loi de bioéthique de 2017). Cela signifie que les organes d'une personne décédée peuvent être prélevés, sauf si elle est inscrite sur le registre national des refus ou si sa famille s'y oppose.

Il est possible de donner de son vivant :

Un rein, car nous en avons deux mais pouvons vivre avec un seul.

Une partie du foie, qui a la capacité de se régénérer.

Les organes et tissus pouvant être greffés

Les organes : cœur, poumons, foie, reins, pancréas, intestin.

Les tissus : cornées, peau, os, valves cardiaques, tendons.

Les défis et enjeux du don d'organes

Le manque de greffons : Malgré le principe du consentement présumé, les refus familiaux et la pénurie de donneurs limitent les greffes.

Les délais d'attente : Selon l'organe, le temps d'attente peut aller de quelques mois à plusieurs années.

Les inégalités d'accès aux greffes : Certains patients, en fonction de leur état de santé ou de leur âge, ont plus de difficultés à accéder à une greffe.

Les avancées médicales : La recherche sur les xénogreffes (transplantation d'organes animaux chez l'homme) et les organes artificiels progresse, offrant de nouvelles perspectives.

Comment exprimer sa volonté?

En parler à ses proches : En cas de décès, ce sont eux qui devront témoigner de votre volonté.

S'inscrire sur le registre national des refus : Si vous ne souhaitez pas donner vos organes.

Porter une carte de donneur : Bien qu'elle n'ait pas de valeur légale, elle peut aider vos proches à connaître votre choix.

Conclusion : Un geste qui sauve des vies

Chaque année, des milliers de vies sont sauvées grâce au don d'organes. La Journée du 22 juin est l'occasion de s'informer, d'en parler et surtout d'exprimer son choix. Chacun peut devenir un maillon essentiel de cette chaîne de solidarité et permettre à de nombreuses personnes de retrouver une vie

